

# **COMpte-rendu sommaire**

## **Conseil Municipal**

### **du 31 mars 2025 (20h00)**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trente et un mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

PRESENTS : Mme MARTIN Martine, MM HEBERT Gaston, BUSSY Béranger, Mme TEXIER Monique, M. LINOT Yannick, Mmes LEVANNIER Vanessa, LAROSE Catherine, DESNOS Nathalie, MM ISABEL Jean-Pierre, SAYER Patrick.

ABSENT excusé : M. Romain HOUDAILLE.

Secrétaire de séance : Mme LEVANNIER Vanessa.

Madame le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Charlotte DESRIVIERES, conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Trouville sur Mer, présente pour le vote du budget.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- M57 abrégé – compte 623 liste des dépenses imputées
- Vote du taux Taxe habitation résidences secondaires sans lien pour 2026
- Taxe habitation résidences secondaires : majoration du produit

#### **I VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur HEBERT, Adjoint au Maire, APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, fusion du compte de gestion de Madame le Comptable des Finances Publiques et du compte administratif et donnant les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent cumulé	221 174.67 Euros
Investissement	déficit cumulé	- 20 483.93 Euros

soit un **EXCEDENT TOTAL CUMULE de 200 690.74 Euros.**

Le solde des restes à réaliser en investissement 2024 (recettes à venir – dépenses investissement engagées) s'élèvent à 5 554.35 €.

#### **II AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2024**

Vu le montant le déficit d'investissement après cumul des restes à réaliser, il est décidé d'affecter 20 483.93 € en réserves (art 1068) et de reporter l'excédent de fonctionnement (200 690.74 €) en report à nouveau (art 002).

#### **III M57 Comptabilité : fongibilité des crédits pour 2025**

Madame le Maire explique qu'en comptabilité M57, les crédits de dépenses imprévues ne sont plus possibles. Aussi il est nécessaire de prévoir la possibilité

d'effectuer des virements budgétaires entre chapitres budgétaires dans la limite de 7.5% des crédits votés par section.  
Le conseil donne à Madame le Maire cette possibilité de virements de crédits pour 2025.

## IV VOTE DES TAUX et DU BUDGET 2025

Madame le Maire explique que, vu l'augmentation de 1.7 % des bases d'imposition décidée par la loi de finances, elle propose de ne pas augmenter les taux de taxe habitation et taxes foncières.

Suite à la proposition de Madame le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le produit des taxes.

Les taux restent les suivants : Taxe Habitation 8.14 %  
Taxe Foncière sur bâti 34.61 %  
Taxe Foncière sur non-bâti 23.12 %

## **VOTE DU TAUX TAXE HABITATION pour 2026**

Madame le Maire explique qu'exceptionnellement cette année, il est possible d'augmenter le taux de la taxe habitation résidences secondaires pour 2026, sans lien avec les autres taux fiscalité directe. En effet, le taux actuel TH est inférieur à 8.76 % qui représente le taux moyen des 75% des communes du département et la variation peut être de 0.584.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de passer **le taux TH à 8.72 % pour 2026** (8.14 % + 0.584)

## **VI REPORT VOTE modification MAJORATION PRODUIT issu des TAXES HABITATIONS RS pour 2026**

Madame le Maire rappelle qu'en septembre 2023, le conseil avait fixé une majoration de 20% de la part communale du produit de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés.

Sachant que la majoration maximum pourrait être de 60%, Madame le Maire propose de la fixer à 30%.

Après en avoir débattu, le conseil demande de reporter cette délibération à une date ultérieure, avant le 30 septembre pour effet au 1/1/2026.

## **VII M57A – Compte 623 « publicité, publications, relations publiques » - liste des dépenses à imputer**

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire (compta M57 Abrégé), Il est nécessaire de lister les dépenses à prendre en charge au compte 623, Madame le Maire donne la liste détaillée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE d'affecter les dépenses listées ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits prévus au budget
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **VIII VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS pour 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer pour 2025 des subventions aux associations de droit privé, comme suit :

Anciens Combattants Pont-l'Evêque	100.00
ADMR 20 Clochers	50.00
Ass. Parents Elèves Regroupement Beaumont	75.00
ASTA	75.00
Croix Rouge Française Pont-l'Evêque	75.00
MJC Pont-L'Evêque	75.00
OMA Pont-L'Evêque	75.00
Harmonie Municipale Pont-L'Evêque	75.00
Restaurant du Cœur Herouville St Clair	75.00

Soit un total de **675.00 € de subventions attribuées.**

## **IX VOTE DU BUDGET 2025**

Après avoir repris en détail les nouveaux crédits proposés pour 2025, le Conseil Municipal VOTE le budget primitif communal suivant s'élevant tant en dépenses qu'en recettes à :

COMMUNE :	Section Fonctionnement	357 122.74 Euros
	Section Investissement	498 769.93 Euros
		-----
	Soit un budget TOTAL de	<b>855 892.67 Euros</b>

*Madame Desrivières de la DGFIP, présente au conseil le document de valorisation des 5 derniers exercices comptables : Le produit réel de fonctionnement est en constante évolution (+21.6 %), ainsi que les charges réelles (+11.7%). La Capacité d'Autofinancement reste bonne (CAF brute + 37.2 %)*

## **X QUESTIONS DIVERSES**

\* **CONCERT à l'église SAMEDI 5 AVRIL à 20h** : Musique baroque avec la chorale adultes de l'école de musique intercommunale et 10 musiciens.

\* **FETES des VOISINS à la salle communale SAMEDI 24 MAI à 19h.** Apporter son panier repas à partager. La mairie offre l'apéritif.

\* **TRIATHLON DEAUVILLE NORMANDIE du 21 et 22 JUIN 2025** : Madame le Maire lance un appel pour trouver des bénévoles pour sécuriser les carrefours lors des passages de courses.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H55

Affiché le 4 avril 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire  
Martine MARTIN.